

RÈGLEMENT CANDIDAT DU CONCOURS « ZIK TRUCK »

La société LA COMPAGNIE DES TAXI-BROUSSE, SARL au capital de 48 000 euros, inscrite au R.C de Paris sous le numéro B 381 153 816, dont le siège social est sis 98 rue Jean-Pierre Timbaud, 75 011 Paris (ci-après « **la Société** »), représentée par, Monsieur Karim SAMAI, dûment habilité, produit la première saison (2018) d'un programme audiovisuel provisoirement ou définitivement intitulé « ZIK TRUCK », composé notamment :

-d'une application Internet publique

-d'émissions de télévision diffusées sur les services édités par France Télévisions et notamment sur les chaînes Premières et France Ô et, de déclinaisons du programme et/ou de deuxièmes parties de soirées et de contenus dédiés, ainsi que de leur promotion respective, destiné à être diffusé sur tous supports (diffusion télévisuelle et radiophonique, en numérique et/ou en analogique, par tous procédés inhérents à la télédiffusion et à la radiodiffusion pouvant être utilisés ensemble ou séparément, et par tout moyen et/ou traitement d'images et/ou du son connu ou inconnu à ce jour, notamment par ondes hertziennes en ce compris, notamment, la télévision mobile (DVB-H, T-DMB, etc.), câble, y compris par tous réseaux téléphoniques au travers, notamment, de la technologie XDSL, satellite, ainsi que par tout réseau de communications électroniques assimilable à ces derniers ;digitaux, etc.) et notamment mais non limitativement à être télédiffusé sur les chaînes de France Télévisions (ci-après le « **Programme** »).

Les émissions de télévision qui seront produites par Territoires sont les suivantes :

- 4 émissions de 90 minutes environ (**90 MINUTES ÉTAPE**)
- d'une émission annonce des résultats
- d'une finale territoriale
- d'une émissions Best of « par étape tous territoires »
- d'une super finale en France hexagonale
- ou tout autre format

Organisation

ZIK TRUCK est organisé par La Compagnie des Taxi-Brousse.

Résumé

ZIK TRUCK est un concours multi support (Web, Appli, TV, Radio), qui part à la découverte des plus belles voix d'Outre-mer. Il se déroule de façon simultanée sur six territoires : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française et la Réunion (Ci-après conjointement dénommées « **Les Territoires** » et séparément « **Le Territoire** »), et ce à travers la réalisation par les candidats (le(s) **Candidat(s)**) de performances musicales, à l'occasion des différentes étapes de sélection du concours (le « **Concours** »).

Toutes les participations des candidats, sélections, votes, et autres communications sont réalisées par la seule voie de l'application mobile ZIK TRUCK dédiée au Concours (**L'Application**).

Etant précisé que la Société et/ou France Télévisions ses partenaires coproducteurs pourront communiquer sur le Concours par tous moyens (y compris sur ses sites internet, réseaux sociaux et ceux de ses partenaires) et sur tous supports, à titre gracieux, dans le cadre de la promotion du programme

Concept

Sur chacun de ces Territoires, un Container (le Container) est aménagé en un studio d'enregistrement. Les Candidats sélectionnés sont prévenus à l'avance de l'arrivée du container et sont donc invités à s'inscrire sur l'Application ZIK TRUCK, dédiée au jeu.

Mobile, le Container se déplace, d'étapes en étapes, sur le Territoire lors du CONTAINER TOUR, afin d'enregistrer les prestations des Candidats sélectionnés (**CONTAINER TOUR**).

Lors de la mise en ligne sur l'Application mobile ZIK TRUCK des prestations des Candidats et la diffusion télévisée du CONTAINER TOUR sur les services de France Télévisions et notamment sur le réseau des 1ères, le public est appelé à voter pour son(ses) Candidat(s) favori(s).

Les Candidats ayant reçu le plus de votes sont qualifiés pour la FINALE TERRITORIALE, diffusée en direct, durant laquelle ils réaliseront leur prestation en live et en public.

Lors de la **FINALE TERRITORIALE**, deux candidats, le Candidat préféré du public, ainsi que celui désigné par le jury accèdent à la **SUPER FINALE**.

Dates

Le jeu ZIK TRUCK débutera pour les Candidats le 20 juin 2018, lors de l'ouverture des inscriptions sur l'Application ZIK TRUCK.

Le jeu ZIK TRUCK se terminera pour le Candidat vainqueur en 2019, lors de la SUPER FINALE réunissant les deux grands gagnants de chacune des six FINALES TERRITORIALES.

MÉCANIQUE

Le Concours ZIK TRUCK est ouvert à toute personne physique chanteurs(euses) amateurs ou semi-professionnels ayant au moins 16 ans au 1er juin 2018, ci après dénommé le « Candidat ».

Pour Les mineurs participant à l'Appel à Candidatures, leur inscription doit être accompagné de l'autorisation de leurs représentants légaux titulaires de l'autorité parentale ,figurant en Annexe 1 dûment signé et des documents les accompagnants , faute de quoi leur candidature ne sera pas prise en compte.

Les styles de chansons actuellement admis sont: la chanson française, la chanson internationale ou du monde (toutes langues), Rock and Roll, Blues, jazz, Reggae, Lyrique classique, chansons pour enfants, Slam, rap, Hip-Hop, Hard Rock électro, techno, acid, house, Métal, New wave, cold wave, Rock gothique, Negro spirituals, Gospel, Chorales...

Le comité d'organisation peut modifier la liste de ces admissions.

Nous n'acceptons ni groupe, ni duo.

Inscriptions

Outre les dispositions prévues dans les Conditions générales du présent règlement pour le dépôt des Candidatures il est arrêté que :

Chaque candidat ne peut s'inscrire qu'une seule fois. Toute multi-inscription est éliminatoire.

L'utilisation d'email jetables ou temporaires est interdite lors de l'inscription.

La phase d'inscription débute le 20 juin 2018.

La date limite des inscriptions est fixée par les organisateurs, pour la connaître il suffit de consulter l'Application ZIK TRUCK ;

Le Candidat est invité à s'inscrire au plus vite sur l'Application ZIK TRUCK, en précisant les infos qui lui sont demandées (identité, âge, sexe, Territoire et étape du CONTAINER TOUR à laquelle il souhaite participer)

Pour valider son inscription, le Candidat doit déposer sur l'Application (Liste provisoire susceptible d'être modifiée avant la date limite d'inscription):

- un mini autoportrait vidéo (selfie) de 30 secondes maximum.
 - un extrait d'une prestation chantée, contenant au moins deux refrains et un couplet. Durant cette prestation, le Candidat est invité à :
 - réaliser le film avec un appareil fixe, stable et posé.
 - ne pas porter de casque/écouteurs lors de l'enregistrement de sa prestation.
 - Une photographie de bonne qualité (ou haute définition au format .jpeg), destinée à la plaquette programme du Concours et à la vérification de l'identité du Candidat. –
- Le Candidat pourra, s'il le désire, fournir le Play Back Orchestre (P.B.O) sur lequel il souhaiterait chanter s'il est sélectionné pour le CONTAINER TOUR.

L'inscription du Candidat sera vérifiée par la production ou l'un de ses représentants pour validation puis intégration sur l'Application ZIK TRUCK.

Ces éléments sont ainsi destinés à être diffusés sur l'Application ZIK TRUCK afin que le public puisse voter pour son ou ses Candidat(s) préféré(s).

Le Candidat accepte donc, lors de son inscription, que ces éléments soient utilisés pour le Concours et donc visibles sur l'ensemble des supports de communication de l'émission, du programme et de l'application ZIK TRUCK.

Aucune inscription reçue après la date limite ne sera prise en considération. Les inscriptions devront être complètes à cette date. Le matériel soumis à l'inscription ne sera pas retourné

Sélections pour le CONTAINER TOUR

Le public est donc appelé à voter pour son ou ses Candidat(s) préféré(s), directement sur l'Application ZIK TRUCK, et ce, dès la mise en ligne des éléments par le Candidat.

Les périodes correspondant à l'inscription des Candidats et au vote du public sont donc simultanées.

La fin de la période de Sélection est annoncée sur l'Application, elle est impérative.

A l'issue de ces périodes, les 60 Candidats par "lieu-étape" ayant reçu le plus de voix par le public sont retenus. C'est la première phase de sélection pour le CONTAINER TOUR.

Une seconde phase de sélection pour le CONTAINER TOUR est effectuée par un jury de professionnels de la musique. Parmi ces 60 Candidats, le jury doit choisir les 30 Candidats par "lieu-étape" qui participeront au CONTAINER TOUR.

Au final, ce sont donc 120 Candidats qui sont sélectionnés pour le CONTAINER TOUR dans chacun des Territoires.

Les Candidats sélectionnés pour le CONTAINER TOUR sont informés par mail et via leur espace personnel de l'Application ZIK TRUCK. Dans le même temps, ils reçoivent une invitation à venir « performer » dans le Container. Sur cette invitation figure un lieu et une heure de rendez-vous, auxquels le Candidat devra se rendre à ses propres frais et se présenter afin d'enregistrer sa performance.

Chaque Candidat doit se présenter 30 minutes avant chaque épreuve.

Aucun changement ne pourra être fait de l'horaire de convocation une fois que celle-ci sera communiquée, sauf en cas de force majeure.

Aucun retard ne sera toléré.

Pour toutes les épreuves les Candidats doivent se munir des matériels correspondant à leur programme (voir conditions générales).

Les Candidats non sélectionnés sont eux aussi informés de la décision du jury et remerciés de leur participation au jeu ZIK TRUCK via l'Application.

Le CONTAINER TOUR

Le Container est un studio d'enregistrement mobile équipé pour la prise de vue et la prise de son (insonorisation, caméras, micro, amplis et enceintes)

Lorsqu'il se présente au rendez-vous, le Candidat doit être muni de sa carte d'identité ainsi que de l'invitation qui lui a été transmise.

Le Candidat peut, s'il le désire, être accompagné de l'instrument de son choix, après validation et autorisation donnée par la production et tant que la taille de ce dernier est adaptée aux dimensions du container.

Aussi le Candidat peut choisir de chanter A Capella : sans aucun accompagnement ou bien sur le Play Back Orchestre (P.B.O) qu'il aura impérativement fourni lors de l'inscription dans les conditions prévues dans les conditions générales.

A son entrée dans le Container, le Candidat dispose de 30 min maximum pour effectuer les réglages techniques son et vidéo et réaliser une seule prise. Cette durée est identique pour tous les Candidats. Le Candidat pourra être filmé dès son entrée dans le Container.

Trois caméras disposées à l'intérieur du Container sont destinées à capter les images de la prestation du Candidat.

Le Candidat accepte que sa prestation ainsi que les enregistrements effectués à l'intérieur du container soit montés puis diffusés (en tout ou partie sans que cela ne soit une obligation), dans un premier temps, sur l'application ZIK TRUCK et sur les réseaux sociaux des chaînes 1^{ère}, ensuite à la télévision lors de la diffusion du CONTAINER TOUR et dans toute la publicité et la communication afférente au Concours dans les conditions prévues dans les conditions générales.

Le CONTAINER TOUR se déroule donc dans 4 "lieu-étape", par Territoire.

Chaque passage dans un "lieu-étape" fera l'objet d'une émission télévisée intitulée 90 MINUTES ÉTAPE ainsi que des Best of qui seront diffusés sur les services édités par France Télévisions et notamment sur les chaînes 1^{ère} des Territoires et la chaîne France Ô

Sélections pour la FINALE TERRITORIALE

La prestation montée du Candidat est tout d'abord mise en ligne sur l'Application ZIK TRUCK. A cet instant les votes commencent via l'Application mobile.

Le vote du public se poursuit lors de la diffusion télévisée du 90 MINUTES ÉTAPE faisant référence au "lieu-étape" concernée – et reste ouvert durant les 3 jours suivants la diffusion.

Le vote pour les Candidats de chacun des "lieux-étapes" est clos 3 jours après la diffusion du 90 MINUTES ÉTAPE du "lieu-étape" concerné.

Ce sont donc 4 émissions de 90 MINUTES ÉTAPE qui seront diffusées de façon hebdomadaire et consécutive sur les services de France Télévisions et notamment sur les chaînes 1^{ÈRE} du Territoire concerné et France Ô.

Le public peut voter directement sur l'Application ZIK TRUCK.

La clôture des votes a lieu 3 jours après la diffusion télévisée du 90 MINUTES ÉTAPE.

Les 3 Candidats par "lieu-étape" ayant reçu le plus de voix de la part du public accéderont à la FINALE TERRITORIALE. Ce sont donc 12 Candidats qualifiés, par Territoire, pour la FINALE TERRITORIALE (3 Candidats x 4 "lieu-étape")

L'annonce des Candidats finalistes de chaque Territoire s'effectuera lors d'une émission appelée ANNONCE DES 12 FINALISTES, avec animateur, diffusée – en direct ou non – la semaine suivant la quatrième et dernière 90 MINUTE ÉTAPE.

Les Candidats sélectionnés pour la Finale sont informés par mail et via leur espace personnel de l'Application ZIK TRUCK. Dans le même temps, ils reçoivent une invitation à venir participer à la FINALE TERRITORIALE. Sur cette invitation figure un lieu et une heure de rendez-vous, auxquels le Candidat devra se présenter à ses frais.

La FINALE TERRITORIALE & GAIN

Dans chaque Territoire le gain est une semaine (voyage, séjour, tous frais payés) d'une semaine et la participation à la SUPER FINALE pour représenter son territoire, qui aura lieu en 2019 en métropole.

La FINALE TERRITORIALE se déroule en direct et en public, avec animateur et jury, elle est diffusée sur les services de France Télévisions et notamment sur les chaînes 1^{ère} du Territoire et sur France Ô.

La FINALE TERRITORIALE se déroule une semaine après la diffusion de l'émission ANNONCE DES 12 FINALISTES.

Lors de la FINALE TERRITORIALE, les éliminations se font de manière progressive, selon un règlement spécifique qui sera communiqué à chacun des candidats finalistes au moment de leur sélection pour cette finale territoriale.

Il en sera de même pour la super finale qui aura lieu en métropole ou le gagnant remportera la somme de 10.000 €.

CONDITIONS GENERALES

DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION

Les personnes physiques s'inscrivant à partir de l'Application consacrée au Concours devront renseigner le formulaire mis en ligne à cet effet et, joindre tout élément (Les Eléments) nécessaires à leur candidature tels que spécifiés dans le règlement du Concours (fichier vidéo et fichier son) ci-après les « Eléments ».

À partir de l'ensemble des éléments ainsi fournis, et en fonction de l'avancée du Concours (Sélections, CONTAINER TOURS, FINALE TERRITORIALE SUPER FINALE ...), le Public / et ou le Jury sélectionnera ses prestations préférées.

Les personnes physiques ainsi sélectionnées seront averties par la production et seront invitées à confirmer leur souhait de participer au CONTAINER TOUR puis FINALE TERRITORIALE et SUPER FINALE.

En cas d'impossibilité pour l'une ou l'autre des personnes physiques présélectionnées de participer à la suite des sélections au Concours, elle ne pourra se faire substituer par un tiers, sa participation étant strictement personnelle.

La Société décidera à sa seule discrétion, quel Candidat sera alors présélectionné en lieu et place de la personne physique présélectionnée indisponible.

Le Concours faisant l'objet de diffusions via l'Application ZIK TRUCK, et la télévision, la participation au Concours implique l'enregistrement, la diffusion et plus généralement l'exploitation des droits de propriété intellectuelle attachés aux textes, compositions et interprétations ainsi que de l'image, de la voix et autres attributs de la personnalité des Candidats dans le cadre du programme audiovisuel reproduisant le Concours, dans le monde entier et pendant la durée d'existence desdits droits et l'acceptation par les participants de leur cession à la Société à titre gracieux.

Toute personne physique sélectionnée par la Société devra, préalablement à sa participation effective à la première épreuve du Concours, avoir remis à la Société, dûment complété et signé par elle-même, l'ensemble des documents indispensables à cette participation. Le défaut de remise de l'un ou l'autre des documents requis pour participer au Concours pourra entraîner l'élimination.

Les Candidats seront libres de rétracter leur participation à tout moment.

La participation au Concours est libre et gratuite.

Les Candidats ne recevront aucune rémunération.

Dans le cadre du Concours, les concurrents s'interdisent de réclamer tout droit, cachet ou privilège concernant l'exploitation qui sera faite de leur chanson, dans l'éventualité de sa diffusion médiatique en particulier en relation avec le Concours

Les Candidats acceptent d'être médiatisés et interviewés, et cela sans percevoir de dédommagement financier pour l'exploitation de leurs enregistrements et de leurs droits de la personnalité (droit au nom à l'image)

Dans l'hypothèse où le Candidat serait auteur et ou compositeur d'une ou plusieurs œuvres qu'il interprète, et ou dans l'hypothèse où il serait le producteur et l'interprète des enregistrements qu'il utilise lors de ses prestations artistiques, il autorise la Société, ses partenaires, ses coproducteurs, ses diffuseurs à la reproduire et à les reproduire et les exploiter dans les conditions prévues aux présentes conditions générales, et sans rémunération autres que celles éventuellement prévues avec les sociétés d'auteurs (SACEM, SCAM, SDRM, SACD, ADAGP) dès lors que le Candidat y est affilié et dont il fait son affaire.

Il cède gratuitement et définitivement l'exemplaire d'accompagnement instrumental, ainsi que les droits d'interprétation de l'œuvre dans les conditions ci-après définies.

Il garantit l'organisateur contre tout recours concernant son œuvre et/ou ses enregistrements.

DEROULEMENT EPREUVES

Les Candidats sont seuls responsables des enregistrements qu'ils communiquent pour la Sélection initiale du Concours

Pour le CONTAINER TOUR et toutes les étapes réalisées sur leur Territoire y compris pour la FINALE TERRITORIALE, les Candidats sont responsables de leur support accompagnement musical

Les Candidats souhaitant s'accompagner eux-mêmes apportent leur instrument après validation par la production (pas plus d'un instrument sur scène sous leur entière responsabilité). L'utilisation de bandes sonores sans voix solo est permise (partie instrumentale seule, les cœurs sont admis mais pas les doubles voix des interprètes) .

Le Candidat après sa sélection pour le CONTAINER TOUR et en vue de la préparation de son enregistrement devra remettre un fichier de la composition musicale sur laquelle il souhaite chanter dans le container.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le passage du morceau dû à une qualité douteuse

Pour les enregistrements dans le CONTAINER TOUR et lors des épreuves du Territoire,, un système son standard avec microphone seront fournis par l'organisateur du Concours et mis à la disposition des Candidats. Il appartient aux Candidats de demander ou vérifier les caractéristiques du matériel standard mis à sa disposition avant la date limite de validation des candidatures . Sans remarques de sa part, le matériel proposé en standard sera considéré comme admis par le Candidat. A noter que les effets spéciaux doivent être limités et ne pas être prépondérants par rapport à la voix. Cette dernière doit rester la plus naturelle possible. Si le matériel standard ne convient pas au Candidat et si aucune autorisation n'est donnée pour son propre matériel, soit il accepte de rester participant au Concours avec le matériel standard, soit il refuse et dans ce cas sa candidature est rejetée;

La Société décline toute responsabilité quant aux dégradations ou vols susceptibles de survenir lors de la durée complète du Concours (auditions, sélection, épreuves, etc.) pour les supports musicaux, instruments de musique, effets personnels ou autre matériels apportés par le Candidat qui restent sous son entière surveillance et responsabilité.

Les lieux des auditions, des présélections, des avants-finales et de la finale seront indiqués aux Candidats retenus directement et seront publié sur l'Application ZIK TRUCK.

RESPONSABILITES

La Société et/ou France Télévisions ne souscrivent à l'égard des personnes physiques répondant au Concours aucune obligation de produire, réaliser et/ou diffuser le Concours, en tout ou partie, et ne sauraient donc être inquiétés à cet égard.

La Société et/ou France Télévisions ne sauraient être responsables en cas de survenance de :

- l'annulation ou du report du Concours ;
- tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure ;
- tout fait d'un tiers et/ou faute d'une personne physique répondant au Concours causant un préjudice à un tiers ou à lui-même ;
- tout fait d'une personne physique répondant au Concours s'inscrivant en contradiction avec les règles issues des présentes et de ses avenants éventuels et/ou perturbant le bon déroulement et/ou l'intégrité du Concours;
- toute défaillance technique, logistique et/ou matérielle ;
- de dommage causé aux équipements informatiques ou aux données des personnes physiques répondant à l'Appel à Candidatures.

Chaque Candidat devra s'assurer, avant sa participation au Concours, que cette participation ne contrevient pas et ne porte pas préjudice aux droits de tiers. Chacun assumera, à cet égard, toutes les conséquences de ses choix et décisions.

Les Candidats garantissent n'être liés par aucun contrat qui restreindrait leur liberté de participer au Concours, ils garantissent la Société de tous recours.

La Société et/ou ses coproducteurs, partenaires, cessionnaires ainsi que France Télévisions et ses filiales ne garantissent pas que le Concours et l'Application ZIK TRUCK, fonctionnent sans interruption, défaillance, dysfonctionnement, ou pertes de données, ni en l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que les Candidats reconnaissent expressément.

La mécanique de la participation via les services de communications électroniques implique la reconnaissance et l'acceptation pleine et entière par les participants des caractéristiques et des limites des réseaux, et plus largement des services de communications électroniques, notamment, en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transmettre ou transférer des informations, les risques d'interruption ou de dysfonctionnement des réseaux ou des systèmes, les risques liés à la connexion, les problèmes liés à l'encombrement des réseaux ou des systèmes informatiques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur les réseaux et dont ni la Société, ni les cessionnaires de la Société ni France Télévisions et/ou ses filiales ne pourront être tenues responsables.

La Société et/ou ses coproducteurs, partenaires, cessionnaires ainsi que France Télévisions et ses filiales ne pourront être tenues responsables notamment

(i) si les Candidats ne parviennent pas à accéder au site dédié à cet effet ou à transmettre leurs Eléments, ou à recevoir des informations suite à l'envoi de leurs Eléments ou si elles reçoivent des informations erronées ou tardivement, ou (ii) si la Société et/ou ses coproducteurs, partenaires cessionnaires et/ou ses prestataires et/ou France Télévisions et ses filiales reçoivent des informations inexactes ou incomplètes, ou si les données relatives au Candidat, y compris les Eléments, ne parvenaient pas à la Société et/ou ses coproducteurs, partenaires cessionnaires et/ou à leurs prestataires et/ou France Télévisions et ses filiales ou leur arriveraient illisibles, impossibles à traiter, tardivement, ou en cas d'anomalies techniques ou autres affectant le bon fonctionnement du Concours, et liés, notamment mais non limitativement, à l'encombrement des réseaux de communications électroniques, aux systèmes informatiques, à une coupure de courant électrique, à l'environnement logique ou matériel opérant le Concours.

DISPOSITIONS GENERALES

Les Candidats prendront exclusivement à leur charge les frais générés par leur participation.

La participation au Concours ne faisant nullement appel au hasard pour déterminer les personnes présélectionnées, la Société rappelle qu'elle n'est à ce titre nullement tenue de procéder à un quelconque remboursement.

La participation au Concours est strictement volontaire et ne saurait entraîner aucune forme quelconque de rémunération et/ou d'indemnisation.

Les Candidats reconnaissent et acceptent qu'elles sont seules et uniques responsables des Eléments, support musicale, bandes orchestres et/ou d'une manière un quelconque enregistrement reproduisant leurs prestations ou accompagnements qu'ils communiquent à l'occasion de leur participation au Concours.

Les Candidats déclarent et garantissent, sans réserve, qu'ils disposent de tous les droits, licences, consentements et autorisations de la part de tous tiers permettant l'exploitation paisible par la Société

et/ou France Télévisions et /ou des coproducteurs et Partenaires des Eléments (notamment images, vidéos, sons, enregistrements arrangements, textes.....), dans les conditions envisagées aux présentes.

Sauf à obtenir les autorisations et accords préalables nécessaires à cet effet, les Candidats s'engagent à ne pas soumettre à la Société des Eléments sur lesquels des tiers pourraient détenir des droits, en ce compris le droit de propriété intellectuelle, le droit au respect de la vie privée et le droit à l'image.

En conséquence, les Candidats s'engagent à ne pas adresser à la Société des Eléments qui porteraient atteinte aux droits de tiers. Dans un tel cas et si la Société en a connaissance, cette dernière aurait alors la possibilité de disqualifier la personne physique du Concours.

Les Candidats ne devront pas faire parvenir à la Société des Eléments de nature publicitaire ou promotionnelle, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, violentes, racistes, révisionnistes, faisant l'apologie des crimes de guerre, injurieux ou grossiers, contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Dans un tel cas et si la Société en a connaissance, cette dernière aurait alors la possibilité de disqualifier la personne physique du Concours.

La Société est seule et unique décisionnaire des Eléments qu'elle souhaiterait exploiter, notamment, sur le site web du Concours. Ses choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, réclamation ou demande d'explication d'aucune sorte. En conséquence, la Société ne souscrit à l'égard des personnes physiques répondant au Concours aucune obligation d'exploitation des Eléments adressés par ces dernières, ce que lesdites personnes reconnaissent et acceptent, renonçant ainsi à tout recours contre la Société à ce titre. De même, les personnes reconnaissent et acceptent que la non exploitation des Eléments n'est de nature à leur causer aucun préjudice d'aucune sorte.

DROIT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

La participation au Concours emporte acceptation des présentes et autorisation pour la Société et/ou France Télévisions ses partenaires coproducteurs, diffuseurs et/ou toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice des présentes, à titre exclusif et gratuit, pour le monde entier, pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie, avec utilisation des images et des sons ensemble ou séparément, de procéder à la fixation, la reproduction et la représentation des Eléments fournis, et ce par tous moyens de diffusion et/ou d'exploitation, connus ou inconnus à ce jour et, notamment, sans que cette liste ne soit limitative

- diffusion via l'Application ZIK TRUCK et tout autre réseau Internet
- diffusion télévisuelle et radiophonique, notamment en numérique et/ou en analogique, par tous procédés inhérents à la télédiffusion et à la radiodiffusion pouvant être utilisés ensemble ou séparément, et par tout moyen et/ou traitement d'images et/ou du son connu ou inconnu à ce jour, notamment par ondes hertziennes en ce compris, notamment, la télévision mobile (DVB-H, T-DMB, etc.), câble, y compris par tous réseaux téléphoniques au travers, notamment, de la technologie XDSL, satellite, ainsi que par tout réseau de communications électroniques assimilable à ces derniers ;
- exploitation non linéaire dans le cadre de services de communication au public en ligne et/ou services de médias audiovisuels à la demande (notamment Replay ; VOD...), quels qu'en soient les procédés et moyens, en accès gratuit ou payant, à destination de tout terminal de réception fixe ou mobile, connus ou inconnus à ce jour (téléchargement, streaming en accès gratuit ou payant, fixe ou mobile, I-mode, etc.) ;
- exploitation par voie télématique et téléphonique comprenant notamment les supports Audiotel, SMS, MMS, i- mode, services de personnalisation de mobiles (messages vocaux, téléchargements de logos), Wap, etc. et à destination de tout terminal fixe et/ou mobile (et notamment ordinateurs, téléphone mobile, lecteur de fichier mp3 et mp4 dont notamment Podcast, PDA, iPod, iPhone, iPad, etc.) ;
- exploitation de photographies et plus généralement des images issues des vidéos dans des publications, notamment, dans le cadre des services de communication au public en ligne et/ou services de médias audiovisuels à la demande édités par la Société et/ou par les diffuseurs et plus

généralement sur tous supports notamment sur support presse-magazine, dans tous ouvrages en lien avec le Concours, sur Internet, etc. ;

- exploitation sous forme de vidéogrammes (vidéocassette, DVD, DVD-HD, Blu-Ray, UMD, CD-Rom, DVD- Rom, mini-disc, etc.);
- exploitation par représentation publique dans tout marché, festival, manifestation de promotion et d'une manière générale dans tout lieu public ;
- exploitation sur tous supports pour la promotion du Concours.

Les présentes autorisations concernent les droits relatifs à tout ou partie des éléments inclus ou non dans les Programmes et Emissions télévisuels au sein des émissions ou non (ex best of) et/ou de ses éléments promotionnels (bandes-annonces, teasers, etc.) et/ou des images extraites des Programmes sans limitation d'actes de télédiffusion par voie hertzienne, câblée et par satellite en mode analogique ou numérique (en ce compris la TNT et des applications DVBH ou UMTS), sur toute chaîne gratuite, payante ou par pay per view, catch-up tv ou NVOD, communiquer au public tout ou partie du Programme en tout lieu recevant du public ;

Pour la bonne exploitation des Eléments, les Candidats acceptent que l'ensemble des droits concédés aux présentes ainsi que les exploitations envisagées par la Société, notamment, sur les nouveaux supports de communication (tels que les téléphones portables, PDA et/ou autres, etc.) pourront nécessiter, entre autres, des coupures, montages, reformatages et/ou recadrages de certains éléments (notamment vidéos) ainsi que d'autres modifications nécessitées, notamment, par des contraintes techniques et/ou graphiques. Les Candidats garantissent la Société et/ou France Télévisions, ses partenaires coproducteurs, diffuseurs et/ou toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice des présentes contre tout recours à cet égard.

La participation au Concours emporte autorisation pour la Société et/ou France Télévisions ses partenaires coproducteurs, diffuseurs d'exploiter les vidéos, en tout ou en partie, sur tous supports, modes d'exploitation et en tous formats, à des fins de promotion des activités de la Société et/ou de celles du groupe auquel elle appartient et/ou des partenaires de la Société dont France Télévisions.

DROIT A L'IMAGE - MERCHANDISING

Le Candidat autorise la Société et/ou France Télévisions, ses coproducteurs, partenaires diffuseurs, à reproduire son nom et/ou image et /ou ses propos sur tout support graphique et notamment presse écrite, magazine, ouvrages littéraires, etc.

A cet égard, les parties conviennent expressément qu'il pourra être fait mention de l'image et/ou des noms et prénoms du Candidat dans les publicités, promotions particulières et communications spéciales qui pourraient être effectuées à l'effet de promouvoir directement ou indirectement les Emissions et/ou les performances artistiques qui y sont présentées, sans que cette faculté ne revête toutefois un caractère obligatoire.

Des extraits du Programme pourront être exploités à des fins de promotion de l'antenne du diffuseur ou des chaînes autorisées et/ou pour illustrer un événement avec lequel les Programmes présente un lien suffisant, sur tous supports (notamment les supports opto-numériques tels que cd rom, dvd, dvd rom, etc.) et par tous medias. Les diffuseurs pourront y faire figurer le nom de la chaîne et/ou des chaînes autorisées et/ou leur logo.

Pour des raisons éditoriales, la Société et/ou France Télévisions est autorisée à modifier la composition des Programmes et notamment de différer ou de supprimer les diffusions prévues. Ces derniers pourront également effectuer les interruptions ou incrustations nécessaires à leur programmation, notamment celles rendues nécessaires par l'insertion ou l'incrustation d'écrans publicitaires, de mentions informatives et de leurs logos respectifs, ce que le Candidat reconnaît et accepte expressément par les présentes. La Société et les diffuseurs pourront également apposer toutes autres mentions en surimpression lors des exploitations du Programme.

Le Candidat autorise en outre la Société et/ou France Télévisions, ses coproducteurs, ses coproducteurs , partenaires et diffuseurs à exploiter les enregistrements pendant toute la durée légale de protection des droits reconnus aux producteurs de vidéogrammes, à des fins de promotion de ses activités ou de celles du groupe auquel il appartient ainsi que sous forme d'extraits exploités sur tous supports, mode d'exploitation et formats, notamment dans le cadre d'exploitation de vidéogrammes, de communication au public, dans des programmes audiovisuels, des best of.

Le Candidat cède également à la Société et/ou France Télévisions, ses coproducteurs , partenaires et diffuseurs le droit de reproduire son nom et/ou son image sur tout support matériel, graphique ou

numérique en relation avec le Concours, les Programmes et/ou l'exploitation ou la promotion des prestations artistiques qui y sont présentées dans le cadre d'une exploitation sous forme de produits de merchandising physiques (jeux de sociétés, jouets, instruments de musique, objets ou œuvres d'art plastiques ou appliqués, maroquinerie, papeterie, articles de bureau, etc.) ou électroniques (fonds d'écrans, logos, MMS, etc.) à des fins commerciales ou promotionnelles pour une durée et un Territoire identique à celui prévu ci avant Dans l'hypothèse où la Société souhaiterait réaliser des produits de Merchandising reproduisant le nom ou l'image de l'un des Candidats un accord séparé sera négocié de bonne foi entre les parties concernées.

SUR LA FRAUDE

Le Candidat ayant fraudé ou tenté de le faire perdront immédiatement et sans recours possible tout droit de participer au Concours.

La Société et/ou France Télévisions et ses filiales ne sauraient encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT

La Société et France Télévisions se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles dans l'application et l'interprétation du règlement sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société et France Télévisions se réservent la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre l'Appel à Candidatures, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de la Société et de France Télévisions ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants au Concours ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Des avenants pourront être apportés au présent règlement.

En cas de situation non envisagée dans le cadre des présentes, la Société et/ou France Télévisions décideront seule de la décision à prendre.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative au Concours, les dispositions des présentes prévaudront.

VALIDATION ET ACCES AU REGLEMENT

L'intégralité du règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à : " Ziktruck c/o TVB - 98, rue Jean-Pierre Timbaud - 75011 Paris - France ", au plus tard quinze (15) jours à compter de la date de clôture des candidatures, le cachet de la Poste faisant foi.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur l'Application mobile ZIK TRUCK sont les suivantes :

Lors de la création du compte de Candidat ses, noms, prénom, adresse électronique et date de naissance.

Lors de la connexion du Candidat à l'Application mobile, celle-ci enregistre, notamment ses, nom, prénom, données de connexion, d'utilisation, de localisation et toutes autres données relatives au Concours.

L'utilisation des prestations et informations prévues sur l'Application mobile ZIK TRUCK permet de renseigner un profil, pouvant comprendre une adresse et un numéro de téléphone.

Lorsque l'Application mobile ZIK TRUCK est utilisée pour communiquer avec d'autres prestataires, clients utilisateurs, les données concernant les communications du Candidat font l'objet d'une conservation temporaire.

Les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site.

Le Candidat a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.

UTILISATION DES DONNES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées auprès des Candidats, Partenaires, Prestataires, utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services de l'Application mobile ZIK TRUCK leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé.

Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation de l'Application mobile ZIK TRUCK par le Candidat;
- gestion du fonctionnement et optimisation de l'Application mobile;
- organisation des conditions d'utilisation du Concours,
- vérification, identification et authentification des données transmises par le Candidat et l'utilisateur,
- proposition au Candidat de la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs de la Plateforme,
- mise en œuvre d'une assistance des Candidats et utilisateurs
- personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation du Candidat et de l'utilisateur, selon ses préférences ;
- prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- gestion des éventuels litiges avec les utilisateurs ;
- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences du Candidat et de l'utilisateur.

PARTAGE DES DONNEES PERSONNELLES AVEC DES TIERS

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand le Candidat utilise ou télécharge son image, sa voix, son nom, ses prestations dans le cadre de la participation au Concours, pour la mise en œuvre de ces services, l'Application mobile ZIK TRUCK est en relation avec des sociétés tierces (coproductrices partenaires, prestataires ou diffuseurs...) avec lesquelles elle a passé des contrats ;
- lorsque le Candidat publie, dans les zones de commentaires libres de l'Application Mobile, des informations accessibles au public ;
- quand le Candidat autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand l'Application mobile ZIK TRUCK recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ;
- si la loi l'exige, l'Application mobile ZIK TRUCK peut effectuer la transmission de données pour faire suite aux réclamations présentées contre l'Application mobile ZIK TRUCK et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si la Société est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seront informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

SECURITE ET CONFIDENTIALITE

L'Application mobile ZIK TRUCK met en œuvre des mesures organisationnelles techniques, logicielles et physiques en matières de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Application mobile ZIK TRUCK ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

MISE EN ŒUVRE DES DROITS DES Candidats et des utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Candidats et les Utilisateurs disposent des droits suivants :

- ils peuvent mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent en se connectant à leur compte et en configurant les paramètres de ce compte ;
- Ils peuvent supprimer leur compte, en écrivant à l'adresse électronique suivante contact@ziktruck.com Il est à noter que les informations partagées avec d'autres utilisateurs, comme les publications sur les forums, peuvent rester visibles du public sur l'Application, même après la suppression de leur compte ;
- ils peuvent exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante : contact@ziktruck.com Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, l'Application mobile ZIK TRUCK peut demander une preuve de l'identité du Candidat Utilisateur afin de vérifier l'exactitude de ces données.
- si les données à caractère personnel détenues par l'Application mobile ZIK TRUCK sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations, en écrivant à l'adresse électronique suivante : contact@ziktruck.com;
- les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données, en écrivant à l'adresse électronique suivante : contact@ziktruck.com

EVOLUTION DE LA PRESENTE CLAUSE

L'Application mobile ZIK TRUCK se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Application mobile ZIK TRUCK s'engage à publier la nouvelle version.

L'Application mobile ZIK TRUCK informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Si le Candidat n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.

LOI APPLICABLE

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

ANNEXE 1

**AUTORISATION DE PARTICIIPATION AU CONCOURS « ZIKTRUCK »
CESSION DE DROITS**

Nous soussignés :

Madame* :Nom de naissance

Profession :

Demeurant :

Monsieur :

Profession :

Demeurant :

Mariés Divorcés Séparés Célibataire Concubinage Veuf(ve) Tuteurs Pacés

* Indiquer le nom d'épouse et le prénom

Respectivement représentants légaux de :

l'enfant :

Née le :à :

Autorisons par la présente notre enfant

-à participer AU CONCOURS « ZIK TRUCK » et aux émissions de télévision qui en découle produit par la société La Compagnie des Taxi-Brousse, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 381153816, dont le siège social est situé au 98, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

-la fixation de ses interprétations, leurs reproductions, leurs représentations et leurs communications au public par tous moyens et sur tous supports.

- la fixation de son image, l'utilisation de tous les attributs de sa personnalité et de son nom, leurs reproductions, leurs représentations et leurs communications au public par tous moyens et sur tous supports.

Tels que prévus dans le Règlement du Concours.

Nous certifions et reconnaissons :

- avoir pris connaissance, et disposer de ce règlement.
- avoir compris tous les termes du règlement du Concours, et nous autorisons sans restrictions, ni réserve notre enfant à participer à ce Concours, jusqu'à la super final, s'il réussissait les différentes sélections.

Nous confirmons que la présente autorisation vaut renonciation à toute réclamation à l'encontre de la société la Compagnie des Taxis brosses et de FRANCE TELEVISION, dans le cadre des exploitations en relation avec l'objet visé.

Signature (obligatoire)

(mère)

Signature (obligatoire)

(père)

.....

Signature de l'ENFANT

.....

A : Le :

L'accord écrit des personnes ayant l'autorité parentale est indispensable (les deux parents ou les tuteurs). Un document justificatif de l'autorité parentale est à fournir (extrait d'acte de naissance complet, copie intégrale de l'acte de naissance, photocopie du livret de famille, jugement d'attribution exclusive de l'autorité parentale à un seul des parents, acte de décès en cas de disparition d'un des parents ...)